

NOTES EXPLICATIVES

DEMANDE DE RÉVISION

(art. 74.2 et 95 de la Loi sur la protection de la jeunesse)
(SJ-174)

Le formulaire « Demande de révision » permet de demander la révision d'une ordonnance ou d'une décision rendue, soit par le directeur de la protection de la jeunesse, le directeur général de l'établissement qui héberge l'enfant ou le tribunal.

TYPES DE FORMULAIRES

- PDF dynamique :

Après l'avoir rempli, vous pouvez l'imprimer sur du papier format « lettre », soit 8,5 pouces sur 11 pouces (215,9 mm sur 279,4 mm).

- Papier :

Si vous remplissez ce formulaire à la main, veuillez écrire lisiblement en caractères d'imprimerie.

MARCHE À SUIVRE

Une fois le formulaire rempli, il est préférable que vous conserviez une copie pour votre dossier personnel.

Le formulaire doit être assermenté, soit devant un commissaire à l'assermentation, un greffier ou toute autre personne autorisée à recevoir le serment.

Vous devrez communiquer avec le greffe du palais de justice afin d'obtenir les informations vous permettant de remplir la section « Avis de présentation » du formulaire.

La demande de révision doit ensuite être notifiée au moins 10 jours mais pas plus de 60 jours avant la date fixée pour l'instruction dans l'avis de présentation. Elle doit être notifiée aux personnes et organismes suivants et de la façon indiquée pour chacun :

- aux parents de l'enfant, à l'enfant lui-même s'il est âgé de 14 ans et plus et à toute personne qui s'est vu accorder le statut de partie. Dans ce cas, la notification doit être faite par huissier en mains propres ou, par poste recommandée si la réception est attestée par le destinataire.
- aux avocats des parents, de l'enfant et de toute personne qui s'est vu accorder le statut de partie, au Directeur de la protection de la jeunesse, à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse si la demande soulève une lésion de droit et au Curateur public en matière de tutelle ou d'émancipation. Dans ce cas, la notification doit être faite par tout mode approprié qui permet de constituer une preuve de la remise du document à son destinataire (ex. : par huissier ou par poste recommandée).

DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL

Vous devez ensuite transmettre la demande, accompagnée des preuves de notification, au greffe du palais de justice. Pour ce faire, vous pouvez utiliser le Greffe numérique judiciaire du Québec (GNJQ) en vous référant au site Internet du ministère de la Justice au www.justice.gouv.qc.ca.

Des frais judiciaires sont payables pour le dépôt de la demande, le cas échéant. Pour plus d'information sur la [tarification](#) et obtenir les coordonnées de tous les [palais de justice](#) de la province de Québec, vous pouvez consulter le site Internet du ministère de la Justice.

Prénoms et nom de l'enfant	Date de naissance Année Mois Jour
Adresse	
Prénoms et nom du père	
Adresse	
Prénoms et nom de la mère	
Adresse	

Je, _____, demande l'intervention de la Cour du Québec, chambre de la jeunesse, pour les raisons suivantes :

PAR CES MOTIFS, LA PARTIE DEMANDERESSE DEMANDE AU TRIBUNAL DE :

- RÉVISER la décision du Directeur de la protection de la jeunesse à l'effet que la sécurité ou le développement de l'enfant est compromis (art. 74.2a)).
- RÉVISER la décision du Directeur de la protection de la jeunesse à l'effet que la sécurité ou le développement de l'enfant n'est pas compromis (art. 74.2a)).
- RÉVISER la décision du Directeur de la protection de la jeunesse quant à l'orientation de l'enfant (art. 74.2b)).
- RÉVISER la décision de prolonger la durée d'une mesure volontaire confiant l'enfant à un milieu de vie substitut (art. 74.2c)).
- RÉVISER la décision de ne pas prolonger la durée d'une mesure volontaire confiant l'enfant à un milieu de vie substitut (art. 74.2c)).
- RÉVISER la décision du Directeur de la protection de la jeunesse suite à la révision de la situation de l'enfant (art. 74.2d)).
- RÉVISER la décision du directeur général de l'établissement qui exploite le centre de réadaptation ou le centre hospitalier d'interdire les contacts avec _____ (art. 9).
- RÉVISER la décision du directeur général de l'établissement qui exploite le centre de réadaptation de procéder à l'hébergement dans une unité d'encadrement intensif (art. 11.1.1).

RÉVISER la décision du directeur général de l'établissement qui exploite le centre de réadaptation de mettre en place une mesure visant à empêcher l'enfant de quitter les installations maintenues par l'établissement (art. 11.1.2).

RÉVISER la décision ou l'ordonnance du tribunal rendue le _____ (art. 95).

À _____, le _____

Partie demanderesse

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussigné(e), _____

domicilié(e) au (adresse complète et code postal) _____

déclare sous serment ce qui suit :

1. Je suis la partie demanderesse.

2. L'enfant, sujet de la présente procédure, n'est pas l'objet d'une demande, action ou jugement de la Cour du Québec ou d'une autre Cour, ni d'une entente avec un Directeur de la protection de la jeunesse.

L'enfant, sujet de la présente procédure, est l'objet :

a) d'une entente avec le Directeur de la protection de la jeunesse ou d'une décision de la Cour du Québec, chambre de la jeunesse en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse dont le détail apparaît à la procédure;

b) d'une décision de la Cour du Québec, chambre de la jeunesse en vertu de la *Loi sur le système de justice pénale pour adolescents* dont le détail apparaît à la procédure;

c) d'un jugement de la Cour supérieure dont le détail apparaît à la procédure;

d) d'une procédure ou d'un jugement en matière d'adoption dont le détail apparaît à la procédure.

3. J'atteste que les faits allégués dans la demande ci-dessus sont vrais.

Et j'ai signé

Partie demanderesse

Assermenté(e) devant moi

À _____, le _____

Personne autorisée à recevoir le serment

AVIS DE PRÉSENTATION

À : Directeur de la protection de la jeunesse

À : _____

Adresse

Adresse

À : _____

À : _____

Adresse

Adresse

PRENEZ AVIS que cette demande sera présentée à la chambre de la jeunesse de la Cour du Québec du district de _____ au palais de justice _____, salle _____, le _____ à _____ heures.

Veillez agir en conséquence.

À _____, le _____

Partie demanderesse

Pliez ici

COUR DU QUÉBEC
Chambre de la jeunesse

District : _____

Localité : _____

N° de dossier : _____

Pliez ici

Nom de l'enfant

Partie demanderesse

DEMANDE DE RÉVISION
(art. 74.2 et 95 L.P.J.)

Pliez ici

Pliez ici